

**DIRECTION GENERALE  
DE LA SURETE NATIONALE**

(Indication de l'Autorité requise)

N° .....

**DEMANDE DE BULLETIN N° 3 (1)**

«O»

**EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE**

«O»

(Demandeur à l'Etranger)

NOM ..... Prénoms .....  
(Patronymique en caractère d'Imprimerie)

Fils { de ..... fils de ..... fils de .....  
(Prénoms du père) (Prénoms du grand père) (2) (Prénoms de l'arrière grand père  
à défaut de nom Patronymique (2)  
et de .....  
(nom et prénoms de jeune fille de la mère)

Né le ..... à .....

Délégation de ..... Gouvernorat de .....

Marié à .....  
(nom et prénoms de jeune fille du conjoint)

Nombre d'enfants .....

Profession .....

Domicile .....  
(Adresse complète à l'étranger)

**TRES IMPORTANT :**

- (1) La demande doit être remplie très lisiblement et avec le plus grand soin par l'autorité requise.
- (2) Pour les citoyens tunisiens, les ressortissants des pays du Maghreb et arabes musulmans seulement, porter obligatoirement les prénoms du grand père et à défaut patronymique les prénoms de l'arrière grand père. S'ils ne figurent pas sur l'extrait de naissance il y aura lieu de les faire préciser par l'intéressé et de les porter à l'encre rouge sur les imprimés.

**DIRECTION GENERALE  
DE LA SURETE NATIONALE**

N° .....

**RECEPISSE DE REMISE DE BULLETIN N° 3**

concernant .....

domicilié à .....

A ....., le .....

Cachet, qualité et signature  
de l'autorité chargée de la remise

Signature ou empreinte  
digitale de l'intéressé

**PIECES JOINTES ;**

{ Récépissé de mandat carte n° ..... émis le ..... à .....  
Extrait d'acte de naissance n° .....  
délivrée le ..... par .....

Le demandeur certifie que la pièce d'Etat Civil présentée et jointe, s'applique bien à lui et le concerne bien.

Signature ou empreinte digitale

Vue pour certification matérielle ou légalisation de la signature du demandeur.  
(Rayer la mention inutile)

A ....., le .....  
Cachet, qualité et signature  
de l'autorité,

3) Certification matérielle de la signature du demandeur pour les demandes faites et remplies aux sièges des ambassades, missions diplomatiques et Consuls de la République Tunisienne.

L'égalisation de la signature du demandeur par une autorité habilitée pour les demandes remplies par les intéressés eux-mêmes en dehors des sièges des ambassades, missions diplomatiques et Consuls de la République Tunisienne.